

## AVIS aux PORTEURS

Nous vous informons de la décision de la Société de Gestion de procéder au renforcement de sa politique d'investissements durables sur la gamme de fonds Multi Assets.

Ainsi, notre gamme de fonds Multi Asset listée ci-dessous appartient désormais à la catégorie des produits dits « article 8 » du Règlement SFDR en matière de durabilité. Par conséquent, la documentation juridique doit indiquer les informations suivantes :

- Informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées ;
- Si un indice a été désigné comme indice de référence, des informations indiquant si et de quelle manière cet indice est adapté aux caractéristiques environnementales et/ou sociales de votre fonds.

Ces changements entreront en vigueur le 16 février 2022.

1. ALLIANZ EPARGNE FLEXIBLE
2. ALLIANZ EPARGNE HORIZON 2024-2026
3. ALLIANZ EPARGNE HORIZON 2027-2029
4. ALLIANZ EPARGNE HORIZON 2030-2032
5. ALLIANZ EPARGNE HORIZON COURT TERME
6. ALLIANZ EPARGNE HORIZON LONG TERME
7. ALLIANZ EPARGNE RENDEMENT REEL
8. ALLIANZ MULTI DYNAMISME
9. ALLIANZ MULTI EQUILIBRE
10. ALLIANZ MULTI HARMONIE
11. ALLIANZ MULTI HORIZON 2024-2026
12. ALLIANZ MULTI HORIZON 2027-2029
13. ALLIANZ MULTI HORIZON 2030-2032
14. ALLIANZ MULTI HORIZON 2033-2035
15. ALLIANZ MULTI HORIZON 2036-2038
16. ALLIANZ MULTI HORIZON 2039-2041
17. ALLIANZ MULTI HORIZON COURT TERME
18. ALLIANZ MULTI HORIZON LONG TERME
19. ALLIANZ MULTI RENDEMENT REEL
20. ALLIANZ PEE ACTIONS MONDE
21. ALLIANZ PEE DIVERSIFIE
22. Allianz Team
23. ALLIANZ TEAM FORMULE 1
24. AVIP TOP HARMONIE

Nous vous invitons à vous référer aux prospectus et DICIs des fonds pour de plus amples informations sur les caractéristiques de ce changement. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion, ou auprès à Allianz Global Investors, Succursale Française ou sur le site internet (<https://fr.allianzgi.com>).